



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 28 mars 2024, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Hervé MARITON Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Marcel BONNARD à Jean Louis BAUDOUIN ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne Marie CHIROUZE à Ruth AZAÏS ; Audrey CORNEILLE à Jean Pierre POINT ; Agnès FOUILLEUX à Rodène BODIN-CASALIS ; Caryl FRAUD à Boris TRANSINNE ; Dominique MARCON à René-Pierre HALTER ; Jean-Marc MATTRAS à Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE à Christophe LEMERCIER ; Jean Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Dominique DELAYE ; Sarah DUVAUCHELLE et Frédéric TEYSSOT ;
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

Tarifs de l'Espace Jeunes (Crest)

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

La CCCPS gère l'accueil Jeunes, situé à Crest. Une première grille tarifaire avait été mise en place en 2022, année de création du service. Il est proposé d'actualiser cette grille tarifaire en l'adaptant notamment aux consignes de la CAF. Les principales évolutions sont les suivantes :

- Augmentation du nombre de tranches de quotient familial ;
- Surfacturation du public ni domicilié, ni scolarisé sur le territoire de la CCCPS ;
- Mise en conformité avec les attentes de la CAF.

Le modèle de la facturation au pourcentage du coût réel de l'activité est conservé, permettant une grande variété de propositions, afin s'adapter au plus près des vœux émis par les jeunes.

Il est rappelé que les temps d'accueil libre restent gratuits, tout comme certaines activités à très faible coût (randonnée par exemple).

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la nouvelle grille tarifaire pour l'Espace Jeunes :



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

QUOTIENT FAMILIAL	ADHÉSION ANNUELLE	ACTIVITÉ ou SÉJOUR
< 785	5 €	25 % du coût réel
786 - 1000		30 % du coût réel
1001 - 1350		35 % du coût réel
1351 - 1700		40 % du coût réel
> 1700		50 % du coût réel
Ni scolarisé, ni domicilié sur le territoire de la CCCPS	10 €	60 % du coût réel

III. Visas

VU l'avis favorable de la Commission petite enfance, enfance et jeunesse pour un territoire qui aide à grandir, du 06 février 2024 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide, après avoir débattu :

- 1) de valider cette nouvelle version de la grille tarifaire,
- 2) de la rendre applicable à compter du 15 mai 2024,
- 3) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires liés à la mise en œuvre de cette délibération.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Catherine MERIEAU
Secrétaire de séance

Le 28 mars 2024
Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président

